

Droit civil et fondements de droit romain

Titulaire

Patrick VASSART (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-C1171

Crédits ECTS

10 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

1e et 2e quadrimestre

Campus

UMons

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Cours *ex cathedra*, appuyé de travaux pratiques en groupes restreints d'étudiants.

Références, bibliographie et lectures recommandées

- 1) manuel de droit romain, seconde édition intitulée *La jeunesse de notre droit*, éd. Bruylant, Bruxelles.
- 2) Code civil.
- 3) documents postés sur le site UV du cours.

Support(s) de cours

Syllabus et Université virtuelle

Contenu du cours

Introduction au droit romain (évolution institutionnelle et contexte historique); introduction au droit civil sur la base de la réception scientifique des notions et méthodes du droit romain; notions de personnalité et de droit familial; propriété et droits réels démembérés; sources des obligations; description des principaux contrats spéciaux; éléments de procédure.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Acquérir un socle de savoirs juridiques de base pour maîtriser les mécanismes juridiques; utiliser la langue comme un outil de la pensée juridique.

Pré-requis et co-requis

Cours ayant celui-ci comme pré-requis

DROI-C2172 | Droit des obligations | 10 crédits, DROI-C2177 | Droits réels | 5 crédits, DROI-C3174 | Droit des familles | 5 crédits et DROI-C3177 | Droit du procès civil | 5 crédits

Connaissances et compétences pré-requises

S'agissant d'un cours du bloc I du cycle de Bachelier en droit, il n'y a pas de cours prérequis; une excellente maîtrise orale et écrite de la langue française est nécessaire; des notions de latin peuvent aider l'étudiant à comprendre la matière.

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

UMons

Contact(s)

patrick.vassart@ulb.be

065/37.32.42 ou 02/650.38.81

Méthode(s) d'évaluation

Autre, Examen écrit et Examen oral

Examen écrit

Question à point négatif et Question fermée à Choix Multiple (QCM)

Examen oral

Question ouverte à développement long

Méthode(s) d'évaluation (complément)

A l'issue du premier quadrimestre, épreuve écrite sous forme de questionnaire à choix multiples (note réduite de points négatifs par réponse erronée; zéro en l'absence de réponse); dispense, lors des examens oraux, de la matière enseignée au premier quadrimestre si note égale ou supérieure à 10/20 lors de l'épreuve écrite en janvier. Examens oraux en juin et août-septembre, évalués soit par le titulaire du cours soit par un.e assistant.e dédié.e, soit par l'un et l'autre conjointement.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

La note obtenue pour les travaux pratiques intervient à hauteur d'un quart de la note globale attribuée pour l'UE; l'examen oral intervient à hauteur de trois quarts de la note globale; l'épreuve de janvier a pour enjeu une dispense partielle de matière pour les examens oraux.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Mons/bloc 1

